(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20250305-008

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID: 064-216401604-20250305-20250305_008-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 MARS 2025

OBJET / GAIA: CCAS: avance subvention 2025.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA: 27 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents: M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés: M. Jean-Noël Magis, adjoint, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

<u>Procuration</u>: M. Jean-Noël Magis à M. Vincent Goytino; Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard; M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza; Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u>: A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Goytino expose:

Par correspondance en date du 26 février 2025, le CCAS sollicite une avance de subvention d'un montant de 50 000 € dans l'attente de percevoir la subvention communale au titre de l'année 2025.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution d'une avance de subvention au titre de l'année 2025 en faveur du CCAS s'élevant à la somme de 50 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme :

Joina LACARRA
Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza